



Succession grand-mère petit fils

Par **KNOBLOCH**, le **16/10/2009** à **14:16**

Bonjour,

J'ai refusé l'héritage de mon père en 2001.

En 2009 ma grand-mère décède et je deviens alors héritier.

Le refus de l'héritage de mon père peut-il influencer sur ce que doit me transmettre ma grand-mère?

Ou cela n'a t-il rien à voir?

Merci de votre réponse

Bien cordialement;